Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260606-DE_2026_088-DE

Délibération n° D/2026/088 – Institutions et Vie Politique
N/5.3 – Rapporteur M. VILLAUME, Maire
Société Publique Locale « Tourisme Saint-Méen Montauban » : désignation d'un représentant permanent à l'assemblée générale de la SPL et en qualité de mandataire au conseil d'administration de la SPL

Il convient de désigner un représentant au conseil d'administration et en qualité de mandataire au conseil d'administration de la SPL Tourisme Saint-Méen Montauban.

Voir ci-après la fiche explicative de ladite SPL :

SPL TOURISME ST MEEN-MONTAUBAN

DESTINATION BROCÉLIANDE
OFFICE DE TOURISME
Saint-Méen Montauban

5 Rue de Gaël
35360 SAINT-MEEN-LE-GRAND
Tel : 02.23.43.51.26

www.destination-broceliande.com/espace-pro/organisation/offices-tourisme/office-de-tourisme-de-saint-meen-montauban/

La SPL Tourisme Brocéliande est l'outil opérationnel de la politique touristique des actionnaires, dont la CCSMM, la commune de Saint-Malon-sur-Mel et de Saint-Méen-le-Grand.

Elle exerce pour le compte de la CCSMM les missions d'office de tourisme, de promotion et d'animation de l'offre touristique et gère les équipements touristiques : la Gare Vélo Rail et le Musée de la Forge.

Missions principales :

- Accueillir et informer les visiteurs.
- Promouvoir l'offre touristique et culturelle (communication, marketing, supports de promotion).
- Commercialiser des prestations (visites, séjours, billetterie) au service du territoire.
- Gérer certains équipements touristiques et organiser des événements pour le compte de ses actionnaires

Le capital de la SPL est détenu par la CCSMM à hauteur de 90% et par les communes de Saint-Malon-sur-Mel et de Saint-Méen-le-Grand pour 5% chacune.

Ressources principales :

- Rémunération de ses missions par les actionnaires (conventions d'objectifs).
- Recettes de commercialisation.
- Subventions et de produits liés à la gestion des équipements.

Gouvernance :

Dirigé par un **conseil d'administration** de représentants désignés par les collectivités membres (12 membres).

--> CC Saint-Méen Montauban : 10 membres

RÉUNIONS DES INSTANCES

Le conseil d'administration se réunit 3 à 4 fois dans l'année, en journée.

Le lieu de réunion varie et tourne sur l'ensemble du territoire.

Les membres désignés :

Jenny QUINTIN
Magali GAUTIER
Sophie RABORY
Patrick CHENAIS
Laurence GAREL
Christelle NOGUES
Daniel CHICOINE
Marie-Hélène FRENOY
Daniel LECHEVESTRIER
Michel GUERIN

Il est proposé de désigner Mme Hélène FLEURY.

<u>Proposition de délibération :</u>

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260606-DE_2026_088-DE

Le conseil municipal ;

Vu la délibération n° D/2017/86-12 créant une société Publique Locale Tourisme (S.P.L.) Saint-Méen / Montauban et désignant un représentant permanent de la commune de Saint-Méen-le-Grand à l'assemblée générale des actionnaires de la S.P.L. Tourisme et un mandataire représentant la commune de Saint-Méen-le-Grand au conseil d'administration de la société,
Vu le procès-verbal du 20 mars 2026 installant le nouveau conseil municipal et portant sur l'élection du maire et des adjoints,
Vu les statuts de la S.P.L. Tourisme Saint-Méen / Montauban,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- *de procéder à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour siéger au sein à l'assemblée générale des actionnaires de la S.P.L. Tourisme et pour être mandataire représentant la commune de Saint-Méen-le-Grand au conseil d'administration de la société,*
- *choix de vote : vote à main levée*

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un délégué, à main levée et donne le nom du candidat

Candidat : Mme Hélène FLEURY

Le Conseil procède à la désignation d'un membre élu au sein du Conseil Municipal pour siéger à la S.P.L. Tourisme comme représentant permanent de la commune de Saint-Méen-le-Grand à l'assemblée générale des actionnaires de la S.P.L. Tourisme et mandataire représentant la commune de Saint-Méen-le-Grand au conseil d'administration de la société,

Résultat du vote à main levée :

- *nombre de voix exprimées :*
- *nombre d'abstention :*
- *nombre de voix contre :*
- *majorité absolue :*

- *Membre élu* *Nombre de voix*
  - *xx* *xx*

qui est élu,
- *en qualité de représentant permanent de la commune de Saint-Méen-le-Grand à l'assemblée générale des actionnaires de la S.P.L. Tourisme,*
- *en qualité de mandataire représentant la commune de Saint-Méen-le-Grand au sein du conseil d'administration de la société.*

- *d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,*